



Réf. 06/18

Avis au Public

Conformément à l'article 9.2 (alinéa 2) de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé qu'une demande d'autorisation a été introduite auprès de l'Inspection du Travail et des Mines sous le n°3A/2017/2725/137 par

La société ADL ATELIERS DOSTERT LORENTZWEILER relative à l'exploitation d'une grue de chantier Marque HIAB, type X-HIPRO 232 E-6, numéro de construction BL232HP00221 pour le compte de la SA ALTWIES.

Remich, le 5 avril 2018

Pour le collège échevinal,

Le Bourgmestre :

Le Secrétaire f.f. :

Certificat

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été dûment publié et affiché à partir de ce jour.

Remich, le 5 avril 2018

Pour le collège échevinal,

Le Bourgmestre:

Le Secrétaire f.f. :